

Initiatives ministérielles

chapitre est celui qui traite des services. Parmi les services prévus dans ce chapitre, on note à l'annexe 1408, à la page 2246: «Exploitation minière, y compris services de champs pétrolifères et gazifères, construction, y compris services des constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux».

• (1620)

Et les services spéciaux de vente en gros. L'annexe traite aussi des services commerciaux, y compris les services professionnels comme les services de génie, d'architecture et d'arpentage, les services scientifiques et techniques, les services de réparation et d'entretien et les services de gérance des locaux.

Je suis maintenant dans le chapitre 15 et l'annexe 1502.1 portant sur les gens d'affaires en visite. À la page 2260 de la *Gazette du Canada*, on dit ceci: «Gens d'affaires. Un homme ou une femme d'affaires qui désire séjourner temporairement au Canada sera admis(e) sans devoir obtenir un permis de travail sur présentation d'une preuve de citoyenneté américaine ainsi que de documents.» Et caetera.

Les gens d'affaires en question comprennent les personnes effectuant des recherches techniques, scientifiques et statistiques ou menant des recherches indépendantes ou destinées à des entreprises situées au Canada. Est aussi inclus le personnel de gestion de la production effectuant des transactions commerciales pour une entreprise située au Canada.

Inclus aussi sont les services après vente, comme les monteurs et les employés de réparation et d'entretien. Cette catégorie comprend les professionnels des services en général, comme le personnel de gestion et de supervision effectuant des transactions commerciales pour une entreprise située au Canada.

Pratiquement tous les travaux associés au projet Hibernia, surtout en ce qui concerne la construction de ses diverses parties, sont inclus dans l'Accord de libre-échange. La loi ne prévoit aucune disposition spécifiant que le Canada aura la priorité malgré le libre-échange.

Ainsi donc, nous voterons pour cet amendement, mais je crains que l'Accord de libre-échange n'ait préséance. Nous voterons pour cet amendement dans l'espoir qu'il sera quand même adopté parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler ces contradictions aux Canadiens.

Cependant, je dois dire à mon grand regret que l'amendement que nous débattons est malheureusement proposé par des personnes qui ne sont peut-être pas tout à fait honnêtes avec la Chambre. Je dois dire qu'au moment de la deuxième lecture, de l'étape du rapport et de la troisième lecture, parmi ceux qui ont voté pour l'Accord de libre-échange, l'accord qui interdit ce que propose cet amendement du Bloc québécois, se trouvaient les députés de Lac-Saint-Jean, Verdun—Saint-Paul, Mégantic—Compton—Stanstead, Longueuil, Richelieu et Rosemont.

Tous ces députés ont voté pour l'Accord de libre-échange à la deuxième lecture, à l'étape du rapport et à la troisième lecture.

Deux autres membres du Bloc québécois, le député de Shefford et le député de Hull—Aylmer n'ont participé à aucun de ces votes et ne se sont donc pas opposés à l'Accord de libre-échange.

Maintenant, nous nous trouvons dans le cas d'un groupe de députés. Il serait mal de ma part de les traiter d'hypocrites et de réactionnaires ataviques, aussi je m'en abstiendrai, madame la Présidente. Cependant, nous assistons au spectacle de députés qui, après avoir voté apparemment avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination en faveur d'une mesure gouvernementale particulièrement odieuse, proposent maintenant à la Chambre des mesures qui ne peuvent être mises à exécution que si la loi précédente est d'une certaine manière abrogée ou au moins mise en veilleuse dans le cas présent.

Je laisserai à la Chambre le soin de résoudre cette énigme. Encore une fois, je dirai que nous appuyons absolument l'objectif qui consiste à assurer au maximum une participation canadienne. Nous appuyons ces mesures qui feraient partie de toute stratégie économique rationnelle qui favoriserait l'amélioration et la revalorisation maximales de nos ressources ici au Canada.

Pour cette raison, nous nous opposerons au sous-amendement libéral. Nous appuierons l'amendement du Bloc québécois. Nous continuerons à nous opposer au projet de loi.

[Français]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir de participer au débat non seulement comme député du Québec, mais comme député dans cette Chambre des communes et